

Plus on nous parle de transparence et plus l'opacité gagne. J'ai déjà évoqué ici ces textes dont on cachait soigneusement la préparation à l'opinion publique et aux représentants du peuple. Aujourd'hui, c'est un HADOPI puissance 10 qui se met en place sur la planète sous le sceau du secret des négociations d'initiés.

Depuis 2008, des pays riches se rencontrent pour préparer secrètement une nouvelle réglementation mondiale de la propriété intellectuelle à leur mesure, censée mieux lutter contre la contrefaçon et le piratage : l'Anti-Counterfeiting Trade Agreement, en abrégé, ACTA.

Au regard du nombre de contrefaçons qui inondent le marché, de celui des pirates qui volent aux auteurs le produit de leur art, peut-on condamner une telle volonté ?

Sur le principe, bien sûr que non.

Mais si ce principe est assez facilement acceptable, pourquoi les négociateurs sont-ils tenus au plus grand secret ? Pourquoi refuse-t-on systématiquement de donner la moindre information sur le contenu des négociations ? Qu'y a-t-il donc à cacher ainsi ?

Quand on sait que, non seulement l'industrie du cinéma et de la musique (et moi qui croyais naïvement que c'était un art !) mais aussi la très philanthropique industrie pharmaceutique, suivent de près ces négociations... qu'apparemment elles auraient initiées, il y a de quoi être inquiet.

Mauvais esprit dira-t-on, mais je crains que ces braves gens n'aient pas la protection des inventeurs et des artistes pour seule préoccupation... et même qu'ils se moquent d'eux comme de leur premier abus de position dominante.

Du peu qui a filtré, se dégage une impression dérangeante, malsaine.

Sous prétexte de lutter contre le piratage, les États pourraient procéder à des contrôles intrusifs sur votre ordinateur, voire bloquer vos produits en douanes sur simple soupçon de contrefaçon émis par une multinationale soucieuse de protéger ses intérêts et, bien sûr, réprimer allègrement.

Quand on sait le forcing des Anglo-Saxons (mais pas seulement) pour tout breveter jusqu'au vivant et la philosophie extensive du « copyright » qui protège d'abord l'investisseur, bientôt tout sera la propriété d'une multinationale et l'ACTA sera là pour faire respecter cette propriété.

Ainsi, lors du transit dans un pays (riche) de médicaments génériques parfaitement légaux dans les pays (pauvres) expéditeurs et destinataires, la saisie de la cargaison pourrait devenir la règle.

Toute création serait étouffée, toute amélioration interdite et je ne parle même pas de partage, mot exclu du vocabulaire officiel mondialisé.

Un petit exemple d'école pour mieux comprendre ce principe : imaginez qu'une multinationale arrive à breveter la couleur jaune, non seulement vous ne pourrez plus utiliser cette couleur sans verser de redevances au propriétaire, mais en sus, s'il vous vient l'idée créer du vert ou du orange, ou toute autre couleur utilisant le jaune, il vous faudra l'autorisation du propriétaire, qui, bien sûr taxera son autorisation par des redevances.

Cet exemple paraît stupide<sup>1</sup> mais rappez-le à l'industrie ou aux services et vous verrez que rapidement, plus rien n'échappera aux grosses sociétés qui auront les moyens de revendiquer une propriété intellectuelle sur tout.

Et si, petits malins, vous choisissiez d'habiter dans un pays où l'on est peu prompt à poursuivre, craignez l'ACTA et son sens pratique car vous n'aurez nul endroit où abriter vos créations coupables : il serait envisagé de donner une compétence judiciaire universelle aux États. En d'autres termes, si un éditeur américain de logiciels estime que votre produit contient un ou des éléments sur lesquels il revendique des droits, un juge américain pourra vous condamner, quel que soit le lieu de votre résidence.

Pour vérifier que tout le monde respecte bien la propriété d'autrui, une batterie intrusive et répressive des plus impressionnantes serait prévue qui violerait allègrement la vie privée et la plus élémentaire confidentialité des données personnelles.

En 1998, quand des fuites mirent en lumière les négociations secrètes en cours, l'AMI<sup>2</sup> en mourut.

Certains en France déclarèrent alors qu'après cette expérience, on ne négocierait plus un traité de la même façon.

Et nous, pauvres niais, pensions que cela voulait dire que l'on ne nous ferait plus de cachotterie. Alors que c'est bien à un accroissement de l'opacité, à une volonté de contourner plus encore l'opinion publique, que l'on assiste. Et, cocorico ! c'est sous la pression de la France pendant sa présidence de l'Union en 2008 que se seraient étendus à internet les principes de l'ACTA et qu'une plus grande confidentialité des négociations aurait été exigée côté européen.

Mais aujourd'hui l'information circule vite, le web est devenu incontournable et il entraîne irrésistiblement l'ACTA sous les rayons du soleil fatal du grand public et oblige les médias et maintenant certains politiques, à réagir contre ce déni de démocratie en cours.

Avec le Monde Diplomatique qui a publié sur son blog des extraits du projet de traité (c'est ce mensuel qui avait révélé l'AMI au grand jour), d'autres journaux s'y mettent et la blogosphère emboîte le pas.

Même le Parlement Européen rappelle à l'ordre la Commission qui a « oublié » de le tenir informé des négociations de l'ACTA : il a adopté le 9 mars une résolution<sup>3</sup> appelant à *la transparence et au respect des procédures démocratiques* et rappelle que « *le respect de la vie privée et la protection des données sont des valeurs essentielles de l'Union européenne* ».

Et nos sympathiques députés européens de se fâcher tout rouge, prévenant que « *s'il n'est pas informé immédiatement et intégralement à tous les stades des négociations, le Parlement se réserve le droit de prendre les mesures appropriées, y compris d'intenter une action auprès de la Cour de justice...* »

Auront-ils le courage, au-delà de la forme, d'aller jusqu'à l'anéantissement du projet de l'ACTA ?

---

<sup>1</sup> Pas plus stupide pourtant que Walt Disney qui adapte des contes anciens libres de droits puis, au titre de son copyright, poursuit féroceement ses « contrefacteurs ».

<sup>2</sup> voir chronique « le renard et le marché »

<sup>3</sup> <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=MOTION&reference=P7-RC-2010-0154&language=FR>

Quoi qu'il en soit, voici un renfort bienvenu dans la tentative de tirer au grand soleil le corps héliophobe de l'ACTA.

Me Simon.